

MOTION

Adressée à la Collectivité Régionale de Guadeloupe

Depuis plusieurs années, l'Université des Antilles et de la Guyane souffre d'un sous encadrement chronique en personnels (enseignants chercheurs et I.A.T.O.S.). Ceci a eu pour conséquence la multiplication des emplois précaires.

Les demandes de postes formulées par la filière réglementaire (C.P.E. et Conseil d'administration) pour l'ensemble de l'Université (20 pour l'année 2002/2003) n'ont pas été prises en considération. Cependant, à notre grande surprise, nous apprenons qu'un protocole d'accord signé par Monsieur le Recteur de l'Académie de Martinique, l'Intersyndicale des Personnels du campus de Schoelcher, le Président de l'U.A.G. dote le Pôle Martinique de **24** postes dont **13** avec effet immédiat.

Il faut se rappeler que les différents services et U.F.R. du Pôle Guadeloupe de l'Université rencontrent d'énormes difficultés, tant au niveau de l'enseignement que du fonctionnement administratif.

C'est dans ce contexte que le personnel du Pôle Guadeloupe mobilisé, sollicite votre soutien dans sa démarche auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche afin d'obtenir d'urgence, la création des emplois indispensables à la survie du Pôle Guadeloupe de l'U.A.G.

Ces créations de postes permettraient de garantir :

- un enseignement de qualité aux étudiants en Guadeloupe,
- la stabilisation des personnels en poste sur notre campus depuis de longues années.

Nous nous engageons à vous fournir, très rapidement, des documents en cours d'élaboration.

Pointe-à-Pitre, le 03 février 2003